

**AVIS D'ATTRIBUTION  
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
N° 6943**

Le Port autonome de Strasbourg et la société CEVA LOGISTICS GROUND & RAILS FRANCE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7 allée de l'Arche à Courbevoie (92400) (SIREN n° 789 791 464 - RCS de Nanterre) ont conclu une convention d'occupation temporaire rép. n° 6943 du 6 novembre 2025 relative à la mise à disposition d'une bande de terrain d'une surface de 21 000 m<sup>2</sup> localisée rue du 1<sup>er</sup> septembre 1990 à Marckolsheim pour une durée initiale de trois mois et treize jours à compter du 19 mai 2025, soit jusqu'au 31 août 2025 renouvelable par tacite reconduction par périodes mensuelles jusqu'au 28 février 2026.

Le Port autonome a réalisé des mesures de publicité relative à la mise à disposition du terrain par une publication sur le site internet du Port autonome à compter du 14 avril 2025.

Cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société CEVA LOGISTICS GROUND & RAILS FRANCE, sur la base de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé par résolution du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.